



ma communauté de communes

Pays de Nexon - Monts de Châlus

février 2025

Notre dossier
**La Comcom s'engage
pour l'économie locale**

**Nos bibliothécaires
vous racontent leur métier**



Pays de Nexon
Monts de Châlus
communauté de communes

BUSSIÈRE-GALANT CHÂLUS DOURNAZAC FLAVIGNAC JANAILHAC LAVIGNAC
LES CARS MEILHAC NEXON PAGEAS RILHAC-LASTOURS SAINT-HILAIRE-LES-PLACES
SAINT-JEAN-LIGOURE SAINT-MAURICE-LES-BROUSSES SAINT-PRIEST-LIGOURE



**Pays de Nexon
Monts de Châlus**
communauté de communes



Site de Nexon

6 bis place de la République 87800 Nexon

Site de Châlus

28 avenue François Mitterrand 87230 Châlus

05 55 78 29 29

accueil@paysdenexon-montsdechalus.fr

www.paysdenexon-montsdechalus.fr

Éditeur : Communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus.

Directeur de la publication : Emmanuel Dexet

Conception : Thierry Vareillaud, service communication.

Contributions : Centre Intercommunal d'Action Sociale, Office de tourisme, les membres de la commission communication, les Communes, nos partenaires et les services de la Communauté de communes.

Crédits photos : couverture ©Claire Brague - Office de tourisme - CIAS & Communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et les communes - Adobe Stock photos. Impression - Fabrègue

SOMMAIRE

DOSSIER : soutien à l'économie locale	page 3
Le coût des erreurs de tri et des incivilités	page 12
Cliiink récompense vos geste de tri	page 13
Une charte des énergies renouvelables	page 14
L'actualité du Parc	page 17
Un réseau de médiathèques	page 18
La nouvelle saison culturelle	page 23
L'été dans les Accueils de loisirs	page 24
L'Office de tourisme	page 26
L'essentiel du conseil communautaire	page 29
Calendrier de collecte 2025	page 31

édito



Emmanuel Dexet
Président de la Communauté
de communes

Un engagement pour l'économie locale

En cette période d'incertitude politique et économique, les élus de la Communauté de communes et moi-même souhaitons, par nos orientations, renforcer et pérenniser les activités et les services de proximité.

Notre ambition est claire, il s'agit d'aider à l'installation, au maintien et au développement des entreprises sur notre territoire. Pour cela, nous avons fait le choix, depuis 2019 de mettre en place des aides financières directes à l'immobilier des entreprises. Ces aides peuvent

venir en complément de plusieurs dispositifs proposés par le département et la région.

Une enveloppe financière sur le budget de la Communauté de communes est réservée à ces aides. Toutefois, nous ne nous contentons pas de subventions ponctuelles, nous devons agir de manière globale et cohérente afin de renforcer l'attractivité du territoire.

Cela passe par un accompagnement lors de la création, de reprise ou de développement d'une activité. Nous sommes le premier interlocuteur des porteurs de projets et pouvons les orienter vers les bons partenaires pour développer leur projet.

En l'absence d'initiative privée et afin de maintenir, près de chez vous, des artisans, des commerces de première nécessité,



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



jusqu'ici nous avons investi dans les activités de proximité en rénovant des locaux pour faciliter l'installation de professionnels. Notre soutien va se poursuivre en collaboration directe avec les communes afin de d'assurer une présence renforcée.

Plus globalement, par le maillage de nos différents services et le travail de nos agents présents sur le territoire de nos 15 communes, nous contribuons à structurer et dynamiser notre territoire en s'appuyant chaque fois que c'est possible sur les entreprises locales.

Au travers des pages de notre magazine, vous découvrirez la volonté qui nous anime et les initiatives locales qui portent leurs fruits.

Je me joins à l'ensemble des Conseillers communautaires et des agents de la Communauté de communes, du Centre Intercommunal d'action sociale et de l'Office de Tourisme pour vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année 2025.

Bonne lecture.

ma com'com s'engage pour l'économie locale

Cela fait plusieurs années que la Communauté de communes a pris l'initiative de renforcer son soutien* aux entreprises locales. L'objectif a toujours été double, maintenir les activités sur le territoire et permettre l'installation de nouvelles activités.



BILAN DES AIDES ACCORDÉES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Aides aux entreprises :

	Aide Com. de communes	Aide Départ. 87	Investissement généré
2021	42 163 €	15 278 €	287 202 €
2022	18 028 €	31 742 €	167 635 €
2023	59 878 €	79 068 €	422 127 €
2024	64 472 €	103 876 €	568 132 €
TOTAL	184 541 €	229 963 €	1 445 096 €

+ 30 368 € d'aide d'urgence Covid en 2021 par la Communauté de communes.

Pour un total de 18 dossiers locaux d'activité aidés (aide versée) à l'immobilier d'entreprise sur la période 2021-2024.

Aides aux associations employeuses de l'économie sociale et solidaire dans le champ de l'alimentaire :

les structures aidées apportent un service sur des bourgs ruraux et aussi une offre de produits qui serait difficilement viable pour une entreprise.

	LI en Goure (Café épicerie à St Priest Ligoure)	Vla Aut Chose (Épicerie à Nexon)	Ouvre boîte (La Cantine à Nexon)
2021-2024	6 000 €/an	3 000 €/an	3 000 €/an

L'enjeu majeur de l'économie a amené les élus à repenser en 2024, la forme des aides et leurs conditions d'éligibilité afin de mieux les faire correspondre aux besoins des entrepreneurs locaux.

SOUTENIR LES ENTREPRISES (HORS COMMERCE)

Les entreprises peinent à trouver des locaux d'activités en état et à loyer modéré. D'autre part les coûts de construction d'un bâtiment ont explosé et l'obtention d'un prêt bancaire est devenu plus difficile. Ce sont des freins importants au développement économique des entreprises sur notre territoire.

AIDE ÉCONOMIQUE AUX ENTREPRISES

La Communauté de communes répond à cette problématique via 2 dispositifs : une aide aux entreprises des secteurs industriel et artisanal avec le soutien du Département et une aide propre à la Communauté de communes seule pour les projets de travaux sur les locaux des activités artisanales.

Les nouveaux dispositifs d'aides visent une meilleure efficacité des dépenses avec :

- ➔ des aides mieux adaptées en fonction de la taille des entreprises
- ➔ une aide réservée à la partie bâtiment. L'achat de foncier n'est plus subventionné pour éviter de contribuer à l'inflation des prix des terrains
- ➔ une augmentation du maximum de l'aide de la Communauté de communes

*Le développement économique est de la compétence des Intercommunalités. Cette compétence peut s'exercer sous différentes formes et notamment par des aides à l'immobilier économique. Les Régions portent d'autres types d'aides, en particulier les aides aux investissements matériels.



Crédit photo : Claire Brague

Ma Green Cantine, c'est avant tout l'histoire d'une passion pour la cuisine de deux personnes : Arianne, qui est à l'initiative du projet créé en 2019 et Stéphanie arrivée en janvier 2024 comme cogérante de l'entreprise. Cela fait donc 6 ans que l'activité de traiteur fonctionne et l'objectif dès le départ était de proposer une cuisine un peu différente de ce que l'on peut trouver dans la région, de mettre à l'honneur les produits frais des producteurs locaux (bio ou en agriculture raisonnée), de mettre en avant la cuisine végétale et végétarienne tout en tenant compte de l'impact sur l'environnement.

Après une expérience de vente à emporter sur Limoges compliquée avec les périodes de Covid et attendant l'arrivée de Stéphanie, Arianne s'est ponctuellement installée à l'association la Cantine à Nexon tout en prospectant un local dans le secteur. C'est donc naturellement que l'installation a pu se faire dans un local vacant et équipé de la Communauté de communes situé à Flavignac. Après signature du bail, la collectivité a investi dans du nouveau matériel et remplacé des équipements obsolètes, pendant que les toutes nouvelles locataires effectuaient des travaux de peinture (intérieur et devanture) et aménageaient l'espace de travail.

Elles proposent des prestations de traiteur écoresponsable avec une cuisine végétale basée sur les saveurs de saison. Que ce soit pour un anniversaire, un mariage, un déjeuner d'entreprise ou un repas entre amis (minimum 12/15 personnes jusqu'à 300 convives !), il est possible de les contacter par téléphone ou sur leur site internet. Buffet, service à l'assiette, plats à partager, boîtes repas, cocktail, **la prestation proposée sera toujours adaptée et personnalisée, pleine de couleurs et de goûts.**

**Ma Green Cantine - 06 82 63 23 85 - magreencantine.fr
magreencantine@lilo.org - Facebook : Ma green cantine**

SOUTENIR LES COMMERCES

Alors qu'ils constituent des services de proximité importants pour la dynamique et le lien social, les commerces en centre-bourg sont fragilisés par la concurrence notamment des zones commerciales et des achats en ligne.

Les locaux de commerce demandent souvent des investissements importants de réhabilitation et de modernisation, difficiles à supporter pour un commerçant.

De plus, le commerce de proximité doit s'appuyer sur un centre-bourg attractif, lieu agréable et regroupant un ensemble de services.

POUR DES COMMERCES REGROUPÉS

En particulier dans les bourgs principaux du territoire qui regroupent l'essentiel de l'offre de commerce, **les commerces sont trop souvent dispersés ou séparés par des locaux vacants** et nécessitant parfois d'être rénovés.

Cette situation, constatée lors d'un diagnostic conduit dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, a amené à proposer aux Communes de mieux protéger les locaux de commerce situés en cœur de bourg. Ainsi à Nexon et Châlus, dans un périmètre de centre-bourg défini par les documents d'urbanisme, il est interdit de changer la destination des locaux qui doivent rester des commerces ou d'en aménager de nouveaux.

Bien sûr, cela s'accompagne de moyens afin que ces locaux ne restent pas vacants. Ainsi les travaux sont soutenus financièrement par la Communauté de communes dans le périmètre défini.

AIDE ÉCONOMIQUE AUX COMMERCES

La collectivité renforce son dispositif d'aides pour soutenir l'ensemble des commerces de proximité en centre-bourg (20 à 30% d'aides possibles jusqu'à 200 000 € de dépenses éligibles).

D'autres formes d'organisation du commerce ont vu le jour pour pallier l'absence d'offre ou pour répondre à un désir de produits plus locaux. Sous forme associative, entrant dans la catégorie de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), elles bénéficient également du soutien de la collectivité et ce depuis déjà plusieurs années.

LE « PORTAGE » DE LOCAUX DE COMMERCE

La Communauté de communes agit depuis longtemps en faisant l'acquisition de locaux de commerce dans des bourgs ruraux fragiles afin de les rénover et faciliter leur maintien en louant à tarif modéré. C'est le cas à Busnière-Galant, aux Cars, à Dournazac, à Flavignac, à Janilhac et à Rilhac-Lastours.

À ce jour, avec l'appui du service développement économique (renforcé depuis 3 ans), tous ces locaux sont loués !

La Communauté de communes continuera à soutenir la modernisation de ces locaux en apportant une aide aux Communes désireuses de rénover leurs commerces.

LE FONCIER ÉCONOMIQUE

Les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) définissent les zones constructibles à vocation économique. Ils prennent en compte la nécessité d'assurer le développement économique sans trop consommer d'espace. La loi climat et résilience demande, en effet, de réduire notre consommation de terrain urbanisé. Cela implique de densifier, de valoriser les locaux vacants et de rénover l'existant.

Les Zones d'activité économique (ZAE) : c'est un secteur constructible à vocation économique (défini par les PLUI) aménagé totalement ou en partie par la Communauté de communes pour faciliter l'implantation d'entreprises : voiries d'accès, réseaux (électrique, eau, Internet) - voir carte page suivante.

Les entreprises recherchant des locaux en bordure des grands axes de passage, **la priorité est donc de reconstituer nos réserves de foncier stratégique sur ces axes** pour permettre l'implantation d'activités.

Ainsi à l'ouest (axe RN21), le choix est fait de conforter l'attractivité de la ZAE à Châlus :

- ➔ création d'un accès depuis la RN21, projet conjoint Communauté de communes / Commune (voir page suivante)
- ➔ extension de la ZAE avec l'acquisition réalisée d'une parcelle de 19 421 m² située le long de la route départementale à l'entrée de la zone, qui sera aménagée et commercialisée selon les demandes d'entreprises

À l'est, sera aménagé une ZAE le long de la RD704 sur le secteur Betour, commune de Janailhac, en continuité d'entreprises déjà implantées.

- ➔ acquisition réalisée d'une parcelle de 22 414 m²
- ➔ aménagement d'une voirie interne

Il y a d'ores et déjà des demandes d'entreprises pour développer leur activité sur ce site.

ACCOMPAGNER LES PROJETS ÉCONOMIQUES

Le service économie accompagne les porteurs de projet, de reprise ou projet d'évolution d'activité pour :

- ➔ la recherche d'un local d'activité
- ➔ proposer du foncier économique (ZAE)
- ➔ identifier les aides au projet et aider au montage des dossiers

En moyenne chaque année, ce sont 60 à 80 sollicitations d'entreprises et porteurs de projet prises en charge par le service.

Le service économie, c'est une personne à plein temps depuis 3 ans, partagée entre 2 missions :

- ➔ l'accompagnement des porteurs de projet
- ➔ l'animation et mise en œuvre du programme de renforcement des centralités de Nexon et Châlus (Programme Petites villes de demain) et des bourgs du territoire intercommunal : conseil en matière d'aménagement urbain, commerce, habitat...



« Adjoint au Maire à Châlus et conseiller communautaire depuis 2008, j'ai été élu en tant que vice-président en charge du développement local et économique en 2022. J'ai pu ainsi mieux appréhender le fonctionnement de la Communauté de communes et m'investir dans la tâche qui m'a été confiée avec le soutien du Conseil communautaire.

Notre objectif a été de poursuivre les engagements pris et de relancer certains secteurs, notamment les zones d'activités économiques (ZAE) en manque de surfaces libres et la problématique des locaux commerciaux inoccupés dont la collectivité est propriétaire.

Concernant les ZAE, nous nous sommes engagés à aménager et acquérir des terrains attenants afin de pouvoir les proposer à d'éventuelles installations d'entreprises car la demande est là. Par exemple, sur la commune de Janailhac, nous avons investi sur la zone de Betour afin de permettre aux entreprises présentes de se développer et à d'autres de s'installer sur l'axe de la D704. Sur Châlus, l'aménagement d'un accès à la zone depuis la RN21 et l'acquisition de nouveaux terrains destinés à de futures entreprises permettront un meilleur développement.

Nous avons également souhaité qu'il y ait une personne relais pour l'économie au sein de la collectivité. Depuis peu, il y a un « service repère » pour le territoire, et si un porteur de projet venait frapper à la porte d'une mairie, il n'était pas toujours facile de le diriger à travers les multiples dispositifs économiques, locaux, départementaux, régionaux etc. Le responsable projet économie est donc là pour faciliter la réalisation des différents projets économiques et jouer l'intermédiaire entre les différentes parties. Cela permet d'avoir une vision plus globale et cohérente notamment avec le programme Petites villes de demain pour la dynamisation des centres bourgs.

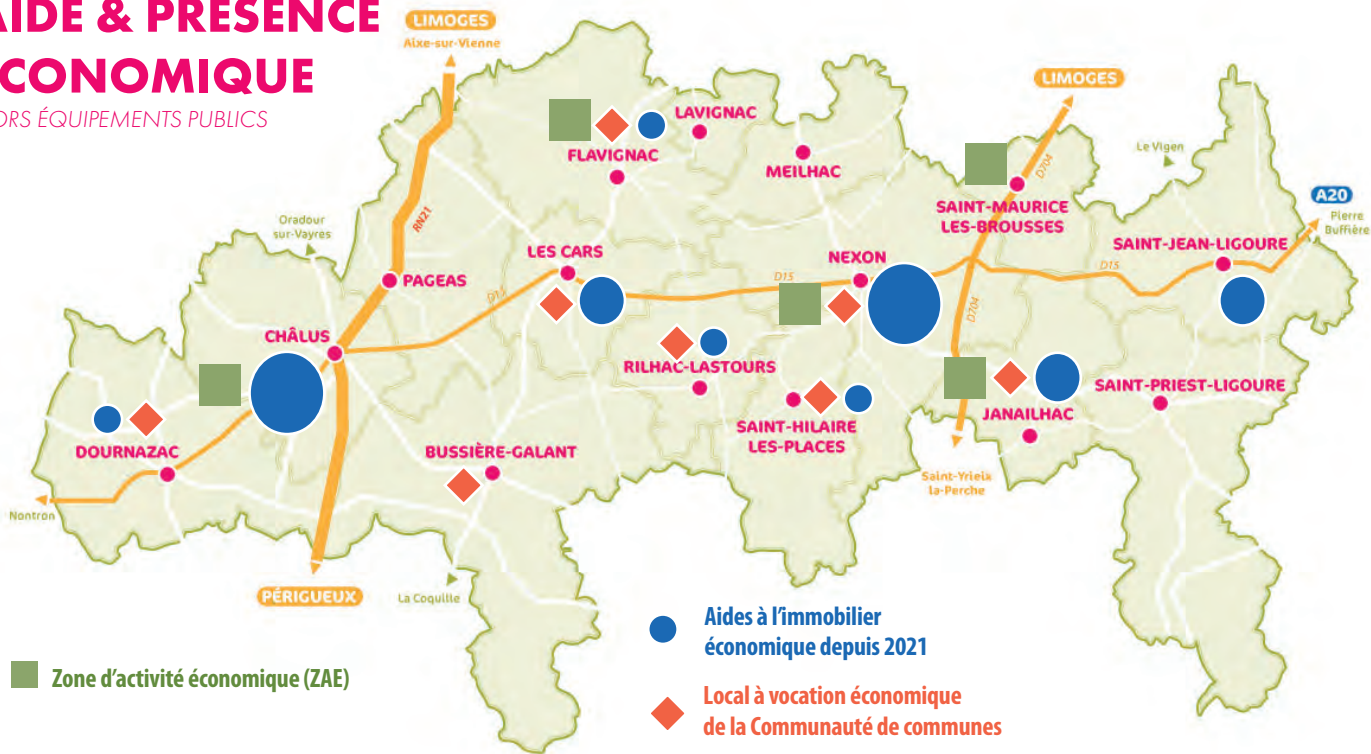
Aujourd'hui les bâtiments de commerce intercommunaux sont tous complets, ils participent pleinement à l'économie locale.

Un autre volet de nos actions a été de mener une réflexion sur les aides économiques afin de les rendre plus efficaces en privilégiant plutôt les commerces de proximité et l'artisanat local dans la mesure du possible. Notre ambition est de pouvoir répondre et de s'adapter aux différentes demandes qui nous sont présentées ! »

Hervé Brousse
Vice-président du développement local et économique

AIDE & PRÉSENCE ÉCONOMIQUE

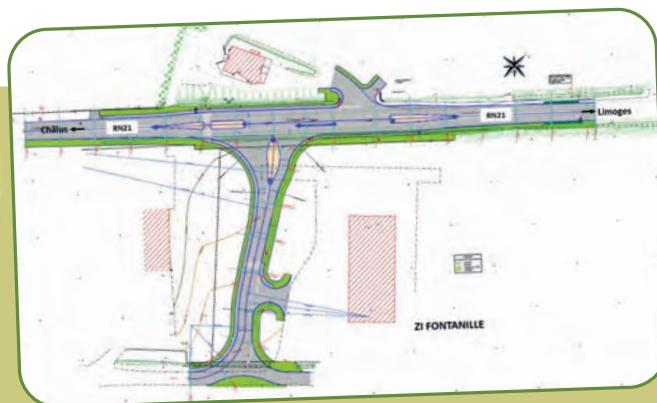
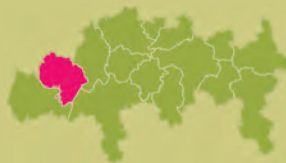
HORS ÉQUIPEMENTS PUBLICS



Dans nos communes

CHÂLUS

création d'une voie d'accès à la zone d'activité de Fontanille



Au regard du fort potentiel économique de la ZAE de Fontanille, qui s'étend sur près de 17 hectares, la **Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus et la Commune de Châlus**, ont souhaité renforcer son attractivité en créant un accès direct depuis la RN21 afin de développer de nouvelles activités et de créer de l'emploi local.

En effet, cet axe structurant du territoire communautaire, qui possède une façade de 700 m le long de la route nationale, ne dispose d'aucun accès direct depuis la RN21, son accès se faisant uniquement par la RD15.

Cet accès va permettre de :

- Faciliter l'accessibilité et augmenter la visibilité des entreprises déjà implantées, tant pour leurs fournisseurs que pour leur clientèle,
- Favoriser la visibilité et l'accessibilité aux terrains encore disponibles, en les rendant plus attractifs,
- Proposer une offre de foncier économique de qualité,
- Améliorer l'accessibilité pour l'approvisionnement des commerces et entreprises, dont la cuisine centrale de plusieurs EHPAD qui entrera en fonctionnement mi 2025.

Il permettra également de valoriser l'entrée de la ville de Châlus et la sécuriser.

Ce projet, étudié depuis plusieurs années, a fait l'objet de nombreux échanges et études avec les services de l'État en charge des routes (DIR Centre Ouest).

L'aménagement de la RN21, finalisé à ce jour, consiste en la création d'un « tourne à gauche », ainsi que des travaux sécuritaires de ce nouveau carrefour et des aménagements des dessertes « riverains ». **Ces aménagements sont portés par la Commune de Châlus.**

Ce nouveau carrefour desservira une nouvelle voie d'accès interne à la ZAE de Fontanille dont les aménagements seront portés par la **Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus.**

Les différentes variantes du projet ont été présentées aux riverains concernés. Ils ont pu faire part de leurs contraintes et des solutions ont pu être trouvées. L'ensemble des riverains a validé le projet en formalisant leur accord par courrier.

Les travaux devraient être réalisés au 2^e semestre 2025.



BÂTIMENT AILE

*Atelier Intercommunal
de Lancement des Entreprises*

Afin de faciliter l'implantation d'entreprises, la Communauté de communes propose 2 ateliers de 250 m² et des bureaux situés dans la Zone d'activités des Gannes à Nexon .

Ils sont disponibles à la location à loyer modéré pour une durée de 1 an renouvelable jusqu'à 3 ans pour

des entreprises en création, relocalisation ou développement. L'objectif est ensuite d'accompagner une solution pérenne d'implantation sur le territoire, soit dans l'offre d'immobilier privé, soit avec la construction d'un bâtiment.

DOCSTORE

*quand le bowling
rencontre la ruralité*



Depuis peu, le bâtiment AILE, situé à Nexon, accueille une toute nouvelle entreprise, Docstore, porteuse d'un projet original. Romain Leclerc, fondateur de la société, travaille depuis 30 ans dans l'univers du bowling, d'abord pour des grands groupes et actuellement à son propre compte pour l'installation et la maintenance de bowling en France. En venant à Nexon, il souhaite développer une nouvelle activité pour son entreprise. Son objectif est donc de proposer aux communes de petite taille, des « packs loisirs clé en main » autour du bowling. L'idée est de permettre l'accès à ce loisir sans devoir payer le prix fort ni faire trop de kilomètres.

Outre son équipe de techniciens, il est accompagné de Lyne pour tout ce qui est administratif et intendance, de Baptiste pour la partie informatique, électronique, nouvelles techno-

logies, de Laura pour la compta, la gestion des ressources humaines et d'un commercial pour le déploiement du concept et les contacts avec les nombreux fournisseurs. C'est en tout une dizaine d'employés qui travaille pour Docstore.

Le local de Nexon va servir de base expérimentale à leur projet, à la fois en tant que showroom mais il sera aussi accessible au public. Sous la forme d'un concept de salle de jeux de loisirs, 4 pistes de bowling seront installées avec tout ce qui gravite autour, billards, fléchettes karaoké etc. La salle pourra être privatisée pour organiser des événements (anniversaires, réunion de familles...). De plus, la possibilité de réserver une salle de travail équipée en bureautique sera proposée aux entreprises et permettra d'organiser des réunions tout en profitant de l'espace loisirs. L'objectif est bien de pérenniser l'activité sur notre secteur et tisser des liens avec des partenaires locaux. Ouverture prévue au 2^e trimestre 2025 !

L'entreprise est à la recherche de techniciens à former, n'hésitez pas à les contacter.

Docstore – ZAE les Gannes
87800 NEXON 06 04 71 08 04

LES AIDES, COMMENT ÇA MARCHE ?



Contact Développement économique :
07 71 91 40 86 - chefprojet.economie@paysdenexon-montsdechalus.fr

COMMERCE

Fonds de soutien à l'Immobilier d'Entreprise de Commerce (FSIEC)

Pour tout commerce de proximité en centre-bourg (sauf professions libérales et activités banques, assurances, mutuelles, immobilières, d'interim, de santé).

Projets éligibles :

- Construction, extension et réhabilitation de locaux
- Acquisition de locaux (sur la partie de l'immeuble affecté au commerce)

Subvention de 20% des dépenses éligibles HT.

Portée à 30% en cas de relocalisation en centre-bourg ou de local vacant depuis plus de deux ans.

Dépense minimale éligible 3 000 € HT.

Dépense maximale éligible 150 000 € ou 200 000 € HT.*

* le Département de Haute-Vienne abonde l'aide lorsqu'il s'agit des derniers commerces indispensables de la commune.

ENTREPRISE

Aide à l'immobilier d'entreprises industrielles et artisanales de production : aide co-financée par le Département de Haute-Vienne.

Pour les entreprises industrielles et artisanales de production et de construction.

Projets éligibles :

- Construction, extension et réhabilitation de bâtiments
- Acquisition de bâtiments

Subvention de 10 à 35% des dépenses éligibles HT

Dépense minimale éligible 100 000 € HT.

Subvention maximale de 100 000 € à 200 000 € selon la taille de l'entreprise.

Fonds de soutien à l'Immobilier d'Entreprise (FSIE)

Pour Activités artisanales et industrielles non éligibles au dispositif ci-dessus.

Projets éligibles :

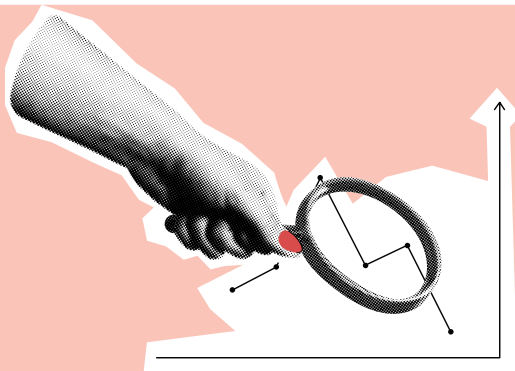
- Construction, extension et réhabilitation de bâtiments
- Acquisition de bâtiments

Subvention de 20 % des dépenses éligibles HT

Dépense minimale éligible 5 000 € HT.

Dépense maximale éligible 50 000 € HT.

Complétée le cas échéant par une avance remboursable de 20% de la dépense éligible au-delà de 50 000 € et jusqu'à 100 000 € HT.

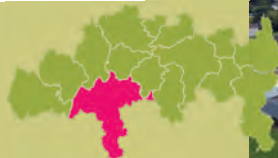


LES DIFFÉRENTES ÉTAPES



BUSSIÈRE-GALANT

Le 4 octobre dernier, l'entreprise Hemard et Vignol fêtait ses 100 ans.



Cinq générations se sont ainsi succédées depuis 1923, du site de Lafarge (commune de Saint-Hilaire-les-Places) à la gare de Bussière-Galant à partir de 1928.

Après Féréol, Henri, Claude puis Christophe c'est maintenant à Charles et Marie-Alice de prendre les rênes de l'entreprise depuis maintenant 6 ans.

Cet héritage de plusieurs générations est issu d'une aventure familiale faite de beaucoup de travail, de persévérance, de rigueur et d'amour du châtaignier. Comme on dit chez nous, « *Le châtaignier, c'est comme le cochon, tout est bon de la queue au menton* ».

L'entreprise a commencé modestement il y a un siècle en fabriquant des feuilards et s'est progressivement développée grâce à 2 hommes importants, Claude et Christophe Hemard.

Ils ont depuis plus de 3 décennies relevé des défis innovants, industriels et commerciaux, qui ont fait prospérer l'entreprise, pour en faire ce qu'elle est devenue. C'est



aujourd'hui des bâtiments adaptés, des installations et machines performantes pour une quarantaine d'emplois directs.

Charles et Marie Alice vont continuer de bâtir sur ce solide héritage en restant fidèles à ce qui définit l'entreprise depuis toujours : l'engagement de la qualité, le travail, le respect de nos taillis et forêts. A eux de construire l'avenir pour faire face aux enjeux de demain ; persuadés que le châtaignier a toute sa place dans un monde responsable et durable. Voici le défi qui s'impose à eux, la nouvelle génération.



LE DÉPARTEMENT DE HAUTE-VIENNE ENGAGÉ AU CÔTÉ DES INTERCOMMUNALITÉS POUR LE DYNAMISME DE L'ÉCONOMIE LOCALE

Le soutien du Département aux projets immobiliers des entreprises est ancien et le choix a été fait de le maintenir, même après la nouvelle répartition des compétences entre les différents niveaux de collectivités territoriales de 2017 (loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe) qui transfère la compétence d'attribution des aides économiques à la Région et, pour les aides à l'investissement en matière d'immobilier d'entreprise aux intercommunalités.

Ainsi, les Communautés de communes, comme la loi le leur permet, ont proposé au Département de lui déléguer cette compétence, lui permettant de co-financer les aides à l'immobilier d'entreprises.

La Communauté de communes Pays de Nexon Monts de Châlus a accepté, comme toutes les Communautés de

communes haut-viennoises ce partenariat au bénéfice des entreprises du territoire.

Ce dispositif accompagne les projets d'acquisition, de rénovation ou d'agrandissement de bâtiment professionnel lorsqu'ils portent sur :

- ➔ des activités de production industrielle ayant pour objectif de contribuer à la vitalité de l'économie et de l'emploi local
- ➔ les derniers commerces de première nécessité sur une commune rurale ne disposant pas de cette activité sur son territoire

L'aide, de 10 à 35% de l'investissement, est alors apportée en complémentarité par le Département et la Communauté de Communes.

Ce dispositif permet une plus grande homogénéité et lisibilité des aides à l'immobilier en Haute-Vienne. Les intercommunalités restent bien sûr libres de compléter le dispositif en développant des aides pour d'autres types d'activités, comme a choisi de le faire la Communauté de communes Pays de Nexon Monts de Châlus.

Le service économie de la Communauté de communes donne la première information au porteur de projet et le guide pour compléter le dossier d'aide. Le Département instruit ensuite la demande et, après travaux, verse l'aide.

Il est à noter que ces travaux sont réalisés par des entreprises locales du secteur du bâtiment, alimentant ainsi le chiffre d'affaires d'un secteur indispensable à notre territoire.

LE BISTROT GALANT

un lieu de convivialité



Il organise également des soirées retransmission sportive lors des grands événements. Vous avez la possibilité de privatiser le bar pour des repas jusqu'à une trentaine de couverts, repas d'associations, de clubs ou de famille. Lors de la belle saison, la terrasse sera ouverte pour des concerts avec buvette et petite restauration.

La Communauté de communes est intervenue afin de mettre en relation les candidats et la Mairie et de finaliser l'installation du projet retenu.

José tient à remercier sincèrement la mairie, les commerçants du bourg et bien sur les habitants pour leur accueil très chaleureux.

Il est préférable d'appeler pour réserver si vous souhaitez vous restaurer, la salle est vite complète !

Le Bistrot Galant 6 avenue des Pradelles, Bussière-Galant - 06 20 94 37 23

bistrot.galant@gmail.com

Facebook Bistrot Galant

Ouvert le lundi de 8h à 15h, du mardi au vendredi de 8h à 23h et le samedi de 9h à 23h.

SAINT-HILAIRE-LES-PLACES

des casiers paysans pour manger frais et local !

Après la fermeture de sa boucherie et l'impossibilité de rouvrir un commerce similaire, St-Hilaire-les-Places a souhaité s'adapter à l'évolution de la société en proposant une vente directe de produits locaux, en soutien de ses paysans, première force économique de la commune.

La mairie établit alors des contacts avec les producteurs locaux et parallèlement sollicite l'aide de la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne qui, avec la Préfecture de la Haute-Vienne et le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, décident d'apporter leur soutien à ce projet.

C'est donc en mai 2024 qu'un système de distribution de produits locaux est installé sous la halle construite à cet effet, place de la mairie. Ainsi sont nés les « Casiers Paysans ». C'est un espace où l'on retrouve des distributeurs automatiques alimentaires, disponibles 7j/7 et 24h/24. Les casiers comportent des produits frais et de saison, cultivés et produits par une dizaine d'agriculteurs locaux,

Dans nos communes

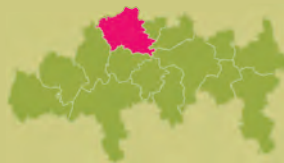


en libre service : viande, fromage, fruits, légumes, mais aussi charcuterie, plats cuisinés, pâtisseries ...

L'objectif est de stimuler l'économie, en soutenant les petits producteurs tout en favorisant le lien avec les consommateurs, mais aussi de compléter d'autres offres existant dans d'autres communes de la Communauté de communes Pays de Nexon Monts de Châlus.

FLAVIGNAC

des étudiants imaginent l'avenir



Depuis quelques années, la Commune de Flavignac œuvre à rénover et à rendre plus agréable son

centre-bourg dont les espaces publics ont été entièrement réaménagés ces dernières années intégrant les dernières préconisations en matière d'environnement (dés-imperméabilisation des surfaces, végétalisation...).

Récemment, elle s'est portée candidate au dispositif « Ateliers hors les murs » de la Fédération des Parcs naturels régionaux, pour mobiliser pendant toute une année scolaire, des étudiants de diverses disciplines (urbanisme, architecture, écologie, économie, etc.) qui, encadrés par leurs enseignants, travaillent sur un projet d'étude concret. Au cœur de cette collaboration se trouve l'îlot Chibois-Auvert acquis par la commune au cœur du bourg. Le but est de réhabiliter ces bâtiments en mauvais état, pour redonner vie à cet espace stratégiquement situé entre l'ancien champ de foire, la rue historique Pasteur, les salles Saint-Fortunat et la plage.

Il s'agit de sauver et mettre en valeur le bâti ancien, de faciliter les circulations douces, de revitaliser le cœur de bourg en attirant si possible de nouvelles activités artisanales ou commerciales, en créant éventuellement de nouveaux logements et en renforçant le lien social.

Cette collaboration offre à Flavignac l'opportunité, par l'intervention d'étudiants issus de six formations, de réfléchir avec les commerçants, habitants, élus et acteurs locaux, au développement de la commune tout en bénéficiant d'une analyse extérieure sur ses problématiques. Flavignac espère ainsi non seulement trouver des solutions créatives concrètes adaptées à ses besoins spécifiques pour le réaménagement de cet îlot urbain, mais aussi insuffler un nouveau dynamisme au centre-bourg.



LA HALLE DE JANAILHAC

une épicerie multi-service

première nécessité pour dépanner, des produits de producteurs locaux (œufs, confitures, bien-tôt miel...), boissons, nourriture pour animaux, ampoules... Le client peut par exemple y déguster un petit café en lisant son journal acheté sur place. En fonction des saisons et des fêtes, Clarisse proposera des produits originaux adaptés aux événements.

Ce nouveau commerce dans un local de la Communauté de communes permet aux habitants de Janailhac et des communes voisines de disposer d'un commerce de proximité.

Et peut être aurez-vous la chance de croiser Tazz la mascotte du lieu !!

Ouvert du mardi au vendredi de 7h45 à 12h et de 16h à 19h (sauf le mercredi après-midi), le samedi de 8h00 à 12h et de 16h à 18h et le dimanche de 9h à 12h

07 75 72 48 75

Facebook - la Halle de Janailhac



Depuis le 8 octobre 2024, Clarisse est devenue la nouvelle gérante de La Halle de Janailhac. Originnaire de Saint-Priest-Ligoure, elle a d'abord travaillé comme aide à domicile puis au restaurant St-Eutrope à Janailhac auquel elle participe toujours.

Suite à la reprise de l'ancien dépôt de pain, cette épicerie de proximité continue de proposer du pain, des viennoiseries, mais aussi des plats traiteur à emporter (commandes possibles) ainsi que des produits de

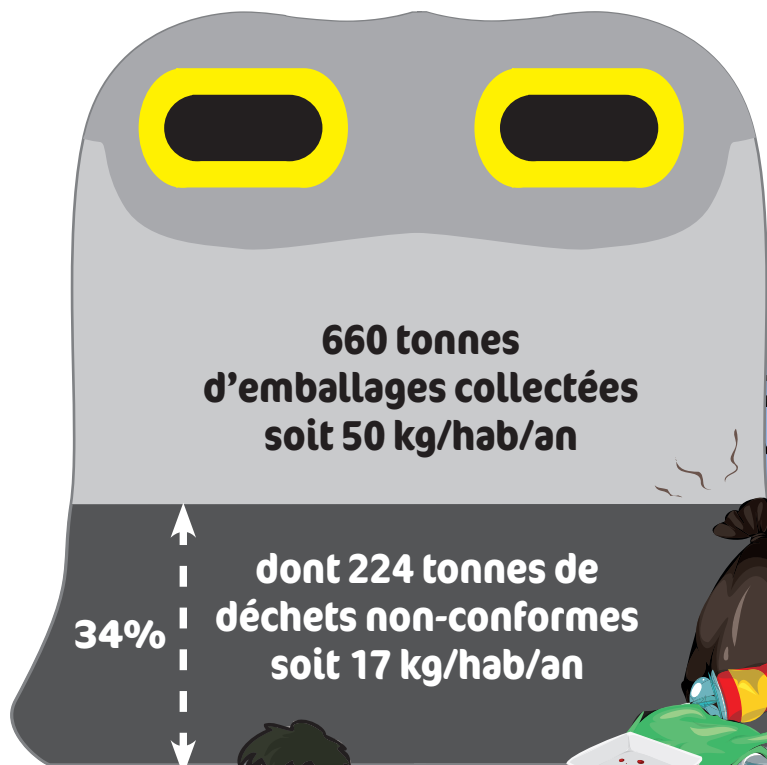


SERVICE DÉCHETS

Le prix des mauvais gestes



En 5 ans, grâce à vos efforts, la collecte d'emballages a presque doublé pour passer de 345 à 660 tonnes par an. Cependant, la proportion d'erreurs de tri progresse encore plus vite. Un tiers de ce qu'on trouve dans les colonnes jaunes ne peut pas être recyclé et doit être incinéré, ce qui augmente les coûts pour la collectivité et donc pour chacun d'entre nous...



LES ERREURS DE TRI

34% de déchets non-conformes dans les colonnes d'emballages (jaunes), cela représente un coût de **119 300 €/an** soit **17 € par foyer**

Dans la **COLONNE JAUNE** : **TOUS** les emballages, **RIEN** que des emballages !

pas d'ordures ménagères, pas d'ustensile en plastique, pas de sac fermé, pas de carton marron, pas de textile...



LES INCIVILITÉS

Les déchets collectés aux pieds des écopoints en un an sur la communauté de communes, c'est :

- **154 m³** rapportés en déchèterie par les agents municipaux soit l'équivalent de 5 bennes !
- et **24 tonnes** de déchets ménagers.

L'enlèvement de ces déchets et le nettoyage sont assurés par les agents de votre commune. C'est plus de **3 000 heures** soit presque 2 emplois annuels à temps plein.

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire de 135 €.

Des amendes sont régulièrement établies par la gendarmerie.



Le prix de ces mauvais gestes = 28 € par foyer !

cliink

cliink

Le tri récompensé !

Cliiink® récompense le geste de tri par des chèques cadeaux chez vos commerçants. Grâce à l'application mobile (ou la carte Cliiink®), chaque fois que vous triez un emballage en plastique ou en métal dans un conteneur connecté, vous gagnez des points !

Le SYDED et Citeo s'engagent aux côtés des collectivités et des usagers pour optimiser la gestion des déchets, leur réduction et leur recyclage. Depuis fin septembre, le dispositif innovant de reconnaissance des emballages CLIIINK® est déployé sur 15 communes de la Communauté de communes Pays de Nexon Monts de Châlus.

Grâce à l'application mobile gratuite Cliiink® ou à une carte sans contact, chaque dépôt de bouteilles, canettes ou boîtes dans l'un des 45 conteneurs jaunes équipés du système vous rapportera des points qui pourront ensuite être échangés contre des bons d'achat chez les commerçants ou associations partenaires.

Pour devenir commerçant partenaire, contactez Cliiink par mail à partner@cliink.com

Quelques chiffres après à peine 2 mois (du 1^{er} octobre au 25 novembre) :

226 comptes créés - 114 utilisateurs ayant fait au moins un dépôt - 2 661 dépôts valides.

Comment ça marche ?



1 Je m'inscris sur Cliiink® en téléchargeant l'application ou en me rendant sur le site Internet.



2 Je me connecte à un conteneur en Bluetooth ou avec ma carte.



3 1 emballage en plastique ou métal trié = 1 point. Mes points sont crédités d'ici 24 à 48h.



4 Je convertis mes points en chèques cadeaux sur l'app ou Cliiink.com.

Téléchargez l'application Cliiink®



Télécharger dans
l'App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play



ou demandez une carte Cliiink® au SYDED !



LA QUINCAILL' ET VOUS, UN PARTENAIRE QUI S'ENGAGE

L'aventure de l'association La Quincaill' et vous à Flavignac continue, avec des adhérents toujours aussi nombreux et des bénévoles prêts à vous accueillir pour des moments d'échanges, de joie et de rencontres.

Nous valorisons toujours les producteurs et artistes locaux afin de vous proposer les meilleurs produits : plus de 300 produits pour vous permettre une consommation plus responsable, durable et de proximité.

Pour 10€ dépensés à la Quincaill', ce sont 9€ qui sont directement reversés aux producteurs, créateurs et associations du coin !

Le partenariat avec l'opération CLIIINK correspond à notre poursuite des efforts pour inciter au tri mais surtout à la réduction de déchets (peu d'emballages et des contenants réutilisables).

En échangeant les points accumulés par un recyclage raisonné en conteneur connecté, ce sont 10 bons d'achat de 5 € qui sont proposés chaque mois à la Quincaill'.

Profitez-en !



UNE CHARTE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR)

Visite d'une unité de méthanisation territoriale à Condat sur Trincou (24)

pour une énergie locale et maîtrisée par le territoire !

Mai 2024, le conseil communautaire de la communauté de communes a validé le lancement de la rédaction d'une **charte de développement des énergies renouvelables** qui permettra de poser les principes des ENR souhaitées par les élus et le mode d'emploi du développement des projets dans le territoire.

Partant du constat que les communes ont formulé le besoin d'être « outillées » pour accueillir les projets ENR sur le territoire, qui sont parfois difficiles à accepter et qui se multiplient ; les élus souhaitent répondre aux objectifs du Plan Climat (PCAET) et tendre vers une **autonomie énergétique du territoire** à l'horizon 2050.

La charte ENR aura plusieurs objectifs :

- ➔ Encourager et maîtriser le développement des ENR, en favorisant des projets bénéfiques pour le territoire ;
- ➔ Appuyer les communes dans leurs décisions ; avoir un cadre territorial partagé pris en compte par les services de l'État et permettant une collaboration avec les porteurs de projets ;
- ➔ Permettre une meilleure acceptabilité, avec des projets de qualité ;



Visite d'une unité de géothermie, commune de Saint Féréole (19)

- ➔ Permettre des projets plus fluides : mieux se coordonner et faciliter les échanges d'information entre les communes, la communauté de communes, les développeurs, les habitants ;
- ➔ Favoriser les retombées économiques et garder la richesse sur le territoire

La charte sera sous la forme d'un document partagé entre la communauté de communes et les communes. A chaque nouveau projet, la communauté de communes et la commune pourront demander au développeur un engagement à respecter la charte.

ZOOM SUR UN TEMPS FORT DE LA PHASE 1 LA FRESQUE DU CLIMAT

une immersion dans le changement climatique



Dans le cadre de la rédaction de la charte de développement des Énergies renouvelables (ENR), la communauté de communes a proposé aux élus membres de la Communauté de communes de participer à un atelier Fresque du Climat spécialement adapté aux enjeux du territoire.

Cet atelier ludique s'est tenu le 4 novembre. Il a permis aux élus d'appréhender les notions scientifiques du changement climatique et les données du GIEC. Conviviale ET scientifique, la Fresque du Climat est une expérience originale pour approfondir l'enjeu du climat puis agir à notre échelle.

Les objectifs de cet atelier étaient :

- ➔ de prendre un peu de recul vis-à-vis du territoire sur les derniers chiffres du changement climatique,
- ➔ d'appréhender les impacts et les solutions qui s'offrent à nous,
- ➔ et enfin d'utiliser ces réflexions pour la rédaction de la charte ENR du territoire.

Une deuxième partie de cet atelier était en effet consacrée aux pistes d'actions pour notre territoire et aux enjeux qui pourraient figurer dans la future charte ENR.

Les élus sont ressortis de cet atelier, certes, avec du travail en perspective, mais aussi inspirés et (re)motivés. Une expérience enrichissante autant que stimulante !



Visite de réalisation en photovoltaïque au sol et sur toiture en autoconsommation, Limoges Métropole

Pour élaborer cette charte, un plan de travail a été établi en 3 phases : Découvrir - Écrire - Valider

À la fin de l'été et durant l'automne, pour la première phase de travail, les élus se sont formés. Ils sont allés à la rencontre de porteurs de projets publics et privés, pour mieux appréhender les différentes énergies renouvelables et identifier les fonctionnements et modalités d'installation ENR qui semble les plus pertinents.

La deuxième phase se déroulera début 2025, par la création d'une grille d'analyse des projets et la définition du plan de la charte. Des auditions seront également organisées, afin de recueillir le positionnement des acteurs des filières du territoire.



LE JARDIN DE L'AN MIL À NOS JOURS

un projet qui bourdonne d'idées !

La Communauté de communes bénéficie de l'accompagnement du Parc Naturel Régional Périgord Limousin pour l'aménagement du Jardin de l'An Mil à Rilhac-Lastours en jardin propice à l'accueil des pollinisateurs sauvages.

Dans ce cadre, un groupe de travail formé d'habitants, d'associations locales et du territoire, d'agents des différents services de la Communauté de communes, de l'office de tourisme et du CIAS, s'est réuni sur place pour « Rêver le jardin », « Dessiner le jardin », puis choisir et prioriser les actions. Un dernier atelier de reste à programmer.

Un magnifique cahier des actions a été réalisé par la paysagiste chargée d'accompagner le groupe. Il constitue la feuille de route pour l'aménagement

du jardin. Il comprend des actions pour enrichir la flore et favoriser les différents habitats des abeilles sauvages, mieux informer les visiteurs et de créer de lieux de pause et d'animation.

Les élus, après consultation de ces actions et vont les prioriser et le budgétiser. Un calendrier sera validé afin de rechercher des artisans pour faire des devis et demander de financements, avant de passer à la phase travaux. Les agents du service technique mèneront une partie de ces travaux.

Nous espérons que dès 2025, des changements s'opèrent peu à peu dans le jardin. Ce lieu est communautaire, il appartient à tous : n'hésitez pas à venir le découvrir !

LES 12 RÉOLUTIONS D'HERCULE



Retrouvez chaque mois, sur nos réseaux sociaux, une nouvelle résolution d'Hercules.

En janvier, je co-voiture une fois par semaine !

Sur un trajet aller-retour de 60 km, le co-voiturage effectué une fois par semaine permet **d'économiser quasiment 700 € par an** et par personne (Source ADEME : trajet de 60 km effectué à 2 environ 45 fois dans l'année : économie de 1350 km chacun, à un coût de 0,50 €/km, soit 675 €).

60 km A/R	Voiture (seul)	Co-voiturage (2 personnes)	TER (pour info)
Temps	1 h	1 h	1 h
Budget	30 € 50 ct€/ km	15 € 25 ct€/ km	4 € Abonnement mensuel 8 €
Emissions de CO2 / personne	11 kg	5,5 kg	2,5 kg

11 kg, c'est plus qu'une journée de chauffage au gaz d'une maison récente de 100 m² !

L'ACTUALITE DU PARC

« Nòstra vita s'inventa aquí »



Retour sur 2024

Engagé dans une démarche de préservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers, le Parc a poursuivi ses efforts **sur les milieux aquatiques**, notamment par la restauration de mares et la valorisation de zones humides. En matière de **biodiversité**, différents projets d'acquisitions de connaissance ont été menés sur les libellules, les moules perlières ou encore les chauves-souris.

Un parc pour tous

En 2024, le Parc a également renforcé ses missions d'**accompagnement auprès des différents publics**. A titre d'exemples :

- **1420 ÉLÈVES** ont bénéficié d'animations gratuites pour découvrir les richesses du territoire
- **72 AGRICULTEURS** ont été accompagnés vers une meilleure prise en compte de l'environnement
- **68 FORESTIERS** ont été sensibilisés aux enjeux environnementaux et sociétaux du territoire
- **14 HÉBERGEURS** touristiques ont été accompagnés dans leur démarche de développement durable
- **12 CUISINIERS** scolaires ont été formés à une cuisine équilibrée, faite-maison, locale et de saison
- **9 ARTISANS D'ART** ont été accueillis en résidence pour tisser le lien entre paysage, culture et savoir-faire

Les collectivités quant à elles ont pu s'appuyer sur le Parc pour mener à bien leurs projets en matière de **transition énergétique, d'urbanisme ou encore de gestion de la ressource en eau**.



Connaissez-vous le.s délégué.s Parc de votre commune ? Renseignez-vous en mairie.

© Délic&Décolle

En 2025, rejoignez le mouvement !

Participez au « Printemps sans tondeuse »

Cette année encore, le Parc invite tous habitants du Périgord-Limousin à laisser leur tondeuse au garage du 21 mars au 21 juin. L'objectif ? Assurer le gîte et le couvert aux nombreux insectes qui peuplent nos jardins et ainsi agir pour la préservation des pollinisateurs sauvages, maillons indispensables de la biodiversité et de notre agriculture locale.



© G. Mouly

Donnez votre avis sur l'avenir du Parc

Tous les 15 ans, le Parc revoit son plan d'action pour l'adapter aux nouveaux enjeux du Périgord-Limousin. La révision de ce document, appelé « Charte du Parc », est indispensable au renouvellement du label Parc et donc une étape essentielle dans la vie du territoire. Après une large phase consultation des habitants, élus et partenaires locaux, la rédaction de la nouvelle charte est en cours de finalisation. Elle sera par la suite diffusée au travers d'une consultation publique qui offrira à tous la possibilité de s'exprimer sur ce projet.

Rendez-vous dans quelques mois !

Restez informé.e



Inscrivez-vous à la newsletter du Parc, pour recevoir chaque mois un point sur les actualités du moment et sur les animations à venir.

➔ pnr-perigord-limousin.fr/#newsletter

www.pnr-perigord-limousin.fr
info@pnrpl.com
05 53 55 36 00



UN RÉSEAU DE MÉDIATHÈQUES

de multiples missions

RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES



Pays de Nexon
Monts de Châlus
communauté de communes

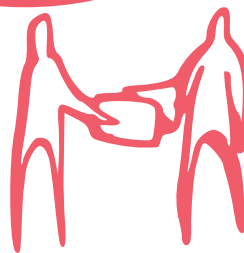
L'ACCUEIL

La mission d'accueil est la partie visible du métier de bibliothécaire. Elle consiste à mettre en relation les usagers avec les collections et les services de la bibliothèque. C'est un travail de médiation. L'agent d'accueil s'occupe des inscriptions, des prêts et des retours, du rangement, de la mise en valeur des collections...

Sa mission a toutefois bien évolué car, aujourd'hui, la médiathèque est un lieu de vie où se crée le lien social. Dans ce nouvel espace, tous les publics cohabitent : enfants, adolescents, adultes, habitués ou simplement de passage, autonomes ou, au contraire, très demandeurs... Il ne s'agit plus seulement de renseigner ou de gérer les prêts. Il faut trouver sa place dans cette nouvelle relation à l'utilisateur. Parfois l'agent est aussi amené à gérer des conflits, des attitudes déplacées ou inadéquates.

Mais pour moi, l'essentiel de cette mission d'accueil, c'est de faire en sorte que tout le monde se sente bienvenu dans cet espace commun et partagé qu'est la médiathèque.

Leïla





**MES MÉDIATHÈQUES
UN RÉSEAU 100% CULTURE
UN RÉSEAU 100% GRATUIT**

Prêts autorisés par carte*
pour 3 semaines :
8 livres + 6 CD
+ 4 magazines + 3 DVD
+ 2 jeux de société par famille
* Carte unique pour l'ensemble
des médiathèques sur présentation
d'une pièce d'identité et
d'un justificatif de domicile.



mediatheques.paysdenexon-montsdechalus.fr

LA NAVETTE DE LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE PRÊT

Toutes les semaines, chaque médiathèque du réseau reçoit une livraison de la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Haute-Vienne (BDHV). Il s'agit de la « bibliothèque des bibliothèques ».

Elle met à notre disposition son immense fonds d'ouvrages, CD, DVD et matériel d'animation afin que l'on puisse agrémenter nos étagères et fournir aux usagers des livres sur des sujets plus pointus que l'on ne peut pas toujours avoir dans nos propres collections (philosophie, sciences, œuvres complètes d'auteurs anciens...).

Une partie de notre travail consiste donc à effectuer des réservations puis à les répartir lorsque nous recevons cette navette hebdomadaire. Les usagers ne doivent donc pas hésiter à nous demander d'effectuer des réservations sur le catalogue de la BDHV, ils peuvent même le faire eux-mêmes depuis cette année en se créant un compte sur leur site internet : <https://bibliotheques-haute-vienne.fr/>.

Les autres missions de la BDHV consistent à aider les médiathèques du département dans leur déploiement et leur fonctionnement. Ils proposent également aux bibliothécaires des formations afin de parfaire leurs connaissances.

Raphaël

LA NAVETTE HEBDOMADAIRE DU RÉSEAU

Un réseau de 7 médiathèques intercommunales... Des horaires complémentaires, UNE carte unique : on emprunte et on rend n'importe où...

Mais comment les livres font-ils pour « rentrer » dans leurs médiathèques d'origine ?

Comment une réservation faite dans une autre médiathèque arrive au lecteur qui souhaite la retirer dans un autre site ?

Toutes les semaines, les jeudis après-midi en général, grâce à un ludospace (acquis en 2018 avec une aide de la DRAC), une navette d'environ 250 documents dans des sacs préparés à cet effet part de la médiathèque de Bussière-Galant, fait un 1^{er} arrêt à la médiathèque des Cars, passe par celle de Flavignac puis de Nexon. Sur le retour, un 2^e arrêt est possible aux Cars, puis Pageas (où sont également déposés les documents de la médiathèque de Dournazac, gérée par la même bibliothécaire) pour finir à la médiathèque de Châlus et revenir enfin sur Bussière-Galant.

Les retours de documents (et leur rangement) et attributions des réservations sont alors faits sur chaque site réceptionnant « ses sacs ».

Et comme toute occasion est bonne pour se faire passer « des retours et résas », dès qu'une bibliothécaire voyage d'une médiathèque à une autre pour un accueil de classes, un éveil aux livres dans la même commune, une séance de travail commune, une réunion d'équipe... elle part avec les documents mis en sacs pour l'endroit où elle se rend...

Une bibliothécaire de réseau qui part sans rien dans ses bras, ça n'existe pas !

Marion



VEILLE DOCUMENTAIRE, CATALOGAGE ET ÉQUIPEMENT

Avant de mettre à disposition des usagers les documents à emprunter en rayons, ceux-ci vont parcourir un circuit qui prend son départ avec ce que nous appelons la veille documentaire. Il s'agit en fait de se tenir informé des différentes sorties pour les livres, CD, DVD, jeux de société et jeux vidéos.



Cette première étape prend du temps et se fait de manière quasi quotidienne en suivant l'actualité culturelle. Une fois notre sélection faite, selon le budget alloué à chaque médiathèque, nous passons commande. Quand les commandes sont reçues, nous devons ensuite pointer tous les documents pour vérifier qu'il n'y ait pas d'erreur de livraison et de facturation.



L'étape suivante est la partie un peu « technique » du métier à savoir le **catalogage**.

C'est le moment où nous enregistrons dans notre logiciel toutes les informations concernant le document que nous avons entre les mains et où nous l'identifions avec un code-barres et sa cote.

Dernière étape avant la mise en rayons : **l'équipement**. Cette partie-là va surtout concerner les livres et les jeux de société. Équiper un document va consister à le protéger en le recouvrant avec ce que nous appelons du filmolux, c'est-à-dire l'entourer d'un film adhésif qui va permettre au document d'être moins rapidement dégradé et d'être renforcé. Une fois toutes ces étapes réalisées, les documents sont enfin mis en rayons avec le souhait qu'ils plaisent au plus grand nombre !

Aurélié

LES ACCUEILS DE CLASSES EN MÉDIATHÈQUE

Venir passer un moment dans nos espaces offre la possibilité à tous les enfants de découvrir ce qu'est une médiathèque et d'avoir accès à la lecture et donc aux livres sous toutes ces formes (BD, mangas, albums, livres jeux, livres et supports adaptés DYS, etc).

À cette occasion, ils ont le plaisir de passer un moment convivial et de détente avec des professionnels/elles, qui choisissent minutieusement pour eux, des lectures sur des sujets différents et toujours adaptés aux enfants accueillis, des jeux de société, des projections, etc.

Lors de ces accueils, les enfants ont la chance de pouvoir emprunter 1 ou 2 livres, qu'ils vont pouvoir ramener chez eux jusqu'à la prochaine venue en médiathèque.



Cécile



ÉVEIL AUX LIVRES POUR LES TOUT-PETITS

Des petits pas pour de futurs grands lecteurs !

Depuis l'ouverture de la première structure d'accueil pour les moins de 3 ans sur le territoire de la Communauté de communes, le réseau des médiathèques a mis en place des séances mensuelles d'éveil aux livres à destination des tout-petits.

Ces séances sont des moments privilégiés d'échange qui ont pour but d'associer le support livre à un moment agréable, de s'approprier l'objet livre à travers des lectures en groupe ou individuelles, et de favoriser ainsi, chez les tout-petits, l'acquisition du langage, le développement de la motricité fine, des sens, de susciter la curiosité et l'ouverture culturelle.

Nous avons toujours eu un accueil chaleureux et bienveillant de la part de équipes des 4 structures locales (les crèches des Cars et de Saint Maurice les Brousses, le Relais Petite Enfance des Cars et Janailhac), ce qui nous permet de proposer des animations de qualité, très appréciées des enfants et de leurs encadrants

Armelle



PORTER LA LECTURE AU CŒUR DES EHPAD

Une initiative des bibliothécaires du réseau de lecture

Afin d'offrir un accès à la lecture aux résidents de trois EHPAD du territoire, une initiative de portage de livres a été mise en place, animée par des bibliothécaires passionnées. Chacune de ces professionnelles intervient dans un établissement avec une approche adaptée aux besoins et au cadre de l'EHPAD.



À l'EHPAD de Nexon, la bibliothécaire transforme le salon en un espace littéraire convivial. Accompagnée de l'animatrice de l'établissement, elle y dispose une sélection variée d'ouvrages. Les résidents, invités à participer, peuvent feuilleter les livres, échanger leurs impressions et choisir leurs prochaines lectures dans une ambiance chaleureuse et collective.

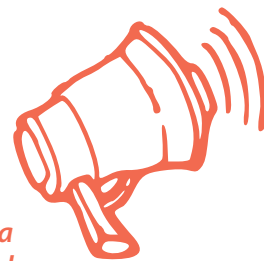
À l'EHPAD de Châlus, c'est le salon qui se trouve à côté du café-épicerie « Le Café du Nid » qui devient le centre névralgique de cette activité. Installée à un stand accueillant, la bibliothécaire propose des ouvrages aux résidents autonomes, tandis que les animatrices s'occupent d'aller chercher les résidents non-autonomes dans leur chambre pour les conduire auprès de la bibliothécaire, souvent intrigués par cette bibliothèque éphémère. Ce lieu de passage facilite les rencontres et attise la curiosité de nombreux participants.

À l'EHPAD des Cars, la démarche est plus intimiste. Accompagnée de l'animateur, je me rends directement dans les chambres des résidents. Ce contact personnalisé permet d'adapter les recommandations littéraires aux goûts de chacun. Je prends le temps d'échanger, apportant non seulement des livres, mais aussi un précieux moment de compagnie.

Cette initiative illustre la force du lien social que peut tisser la lecture, et souligne l'importance d'adapter les services culturels à chaque public. Un geste simple, mais qui apporte une richesse inestimable à ceux qui en bénéficient.

Nathalie





ACTION CULTURELLE

L'action culturelle s'intègre parfaitement à la mission des médiathèques de garantir l'égal accès de tous à la culture.

Complémentaire à l'offre documentaire proposée, elle est une autre voie de médiation entre les publics et les collections mises à disposition.

Dans notre réseau de lecture, chaque saison culturelle correspond à une thématique choisie en commission culture et dans laquelle s'incluront des événements, tels que des expositions, des spectacles, des rencontres d'artistes et bien d'autres, qui viendront composer la programmation culturelle. Ainsi, un travail de veille et la mise en place d'un calendrier prévisionnel s'effectuent l'année précédente afin d'identifier les intervenants et d'anticiper leurs disponibilités.

Suite à une prise de contact, un accord sur les modalités d'intervention et une fois le volet administratif validé, la communication avant et après l'événement est essentielle : réalisation d'un agenda culturel, distribution d'affiches, envoi d'une newsletter, partage sur les réseaux sociaux et le site internet, publication dans la presse. La partie logistique est également à prévoir en amont pour assurer le bon déroulement de l'animation tout comme l'accompagnement des artistes et du public le jour J.

Julia

UNE RECONVERSION À FLAVIGNAC

Fraîchement arrivée sur son poste, la nouvelle occupante de la médiathèque nous raconte son parcours.

« Je m'appelle Corinne, j'ai 60 ans. Je suis arrivée dans le réseau des médiathèques en septembre 2024. J'ai passé 22 ans comme animatrice dans les Accueils de loisirs et depuis quelques temps, je commençais à fatiguer physiquement avec des journées de 10h, le bruit même si j'aimais toujours mon métier. J'avais envie de passer à autre chose.

Comme je côtoyais une médiathèque sur mon lieu de travail à Bussière-Galant, j'aimais sensibiliser les enfants aux livres et à la lecture. J'ai proposé à la collectivité de faire quelques heures en médiathèque, car cela faisait quelques années que l'idée d'y travailler partiellement me trottait dans la tête.

Surprise, au mois de juin, on m'a annoncé qu'un poste se libérait, ici à Flavignac. qu'il était pour moi si j'acceptais... Ce que je me suis empressée de faire !

En arrivant, j'avais quand même une petite appréhension car je ne suis pas bibliothécaire de formation et j'ai découvert un nouveau métier, mais j'ai vite été rassurée par l'équipe qui me soutient et m'aide à me former. C'est très divers, je fais de l'éveil au livre avec Julie ma collègue du Relais petite enfance, je reçois les scolaires, je suis allée à la rencontre des résidents des EHPAD, le club lecture... Et bien sûr l'accueil du public ! Bref, j'ai découvert toutes les facettes de ce que proposent les médiathèques.

C'est amusant car je retrouve certaines familles et enfants que j'ai connu aux Accueils de loisirs ! »

Corinne



LES MÉDIATHÈQUES MONTENT LE SON

la nouvelle saison culturelle

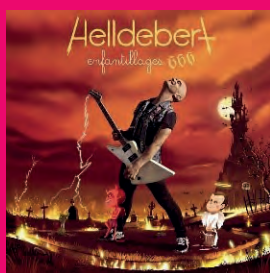
En 2025, le réseau des médiathèques intercommunales vous propose une saison culturelle tout en musique. Concerts, spectacles, ateliers autour du son et d'un instrument, lectures et siestes musicales, expositions et bien d'autres surprises à découvrir tout au long de l'année.

Envie d'écouter un album culte, de voir la captation d'un concert, de lire une histoire accompagnée de musique ou d'en savoir plus sur un artiste ou un genre musical, parcourez nos rayons et découvrez nos collections de CD, DVD musicaux, livres-CD et documentaires sur la musique. Venez les emprunter sur place ou réservez-les en ligne sur notre portail.

Découvrez une sélection, par vos bibliothécaires, d'albums coups de coeur à retrouver dans les médiathèques du réseau.



Caravan Palace :
Panic



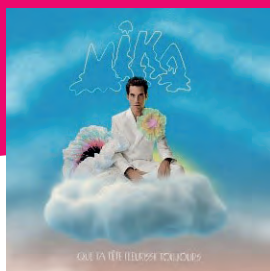
Helldebert :
Enfantillages 666



Hollow Coves :
Moments



Madam :
Thanks for the noise



Mika :
Que ta tête fleurisse toujours



Multi artistes :
Jazz loves Disney

UNE OFFRE DOCUMENTAIRE ÉLARGIE

Depuis l'automne dernier, la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Haute-Vienne étend son offre de contenus en ouvrant l'accès aux collections disponibles sur son réseau de bibliothèques et grâce à des plateformes en ligne.

Réservez parmi un catalogue de + de 900 000 documents et retirez vos réservations dans les médiathèques proches de chez vous.

Parcourez également les ressources numériques : revues, films documentaires, cours en ligne, livres adaptés.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos bibliothécaires !

Réservez en 1 clic plus de 900 000 livres, CD... à retirer ensuite dans les bibliothèques près de chez vous. Accédez aussi à des revues, des cours vidéos... sur [bibliothèques-haute-vienne](http://bibliothèques-haute-vienne.fr)

CONTACT RÉSEAU

mediatheques
@paysdenexon-montsdechalus.fr

BUSSIÈRE-GALANT

05 55 78 83 25

mediatheque.bussiere

@paysdenexon-montsdechalus.fr

Mardi : 10 h → 12 h

Mercredi : 10 h → 12 h • 14 h → 17 h

Vendredi : 16 h → 18 h

Samedi : 14 h → 17 h

LES CARS

05 55 36 07 20

mediatheque.lescars

@paysdenexon-montsdechalus.fr

Mardi, mercredi, vendredi

& samedi : 9 h → 12 h

Jeudi : 14 h → 17 h

CHÂLUS

05 55 78 15 76

mediatheque.chalus

@paysdenexon-montsdechalus.fr

Mercredi : 14 h → 18 h

Vendredi : 16 h → 18 h

Samedi : 9 h 30 → 12 h 30

DOURNAZAC

05 55 78 65 09

mediatheque.dournazac

@paysdenexon-montsdechalus.fr

Lundi → vendredi : 9 h → 12 h

FLAVIGNAC

05 55 36 09 48

mediatheque.flavignac

@paysdenexon-montsdechalus.fr

Mercredi : 14 h → 18 h

Vendredi : 16 h → 18 h

Samedi : 9 h 30 → 12 h 30

NEXON

05 55 58 33 34

mediatheque.nexon

@paysdenexon-montsdechalus.fr

Mardi : 15 h → 18 h

Mercredi : 10 h → 12 h 30 • 14 h → 18 h

Vendredi : 15 h → 19 h

Samedi : 10 h → 12 h 30 • 14 h → 17 h

PAGEAS

05 55 71 83 46

mediatheque.pageas

@paysdenexon-montsdechalus.fr

Lundi → jeudi : 13 h 15 → 16 h 15

Vendredi : 15 h 15 → 18 h 15



Pays de Nexon
Monts de Châlus
communauté de communes

ACCUEILS DE LOISIRS

un été sous la tente et les châtaigniers

Cet été, 2 mini-séjours ont été proposés (2 jours et 1 nuit sous tente). L'objectif pour les enfants était d'apprivoiser leurs peurs et en particulier celle du noir.

Au programme : des activités riches en adrénaline et des veillées à la tombée de la nuit. Accrobranche, tyrolienne, labyrinthe des hermines, baignade et jeux.

Les veillées ont été financées par le Parc naturel régional dans le cadre du dispositif « **les ParCoureurs** » auquel les Accueils de loisirs participent depuis plusieurs années.

- ➔ 46 enfants inscrits aux séjours
- ➔ 3 animatrices

Les familles et les enfants ont beaucoup apprécié le format.

La proximité et le fait qu'il y ait 1 seule nuit ont rassuré les plus timides et de nouveaux enfants se sont inscrits.

La Soupape Sauvage a proposé une veillée sur les bruits de la nuit et Anne Coste, une conteuse a animé une soirée autour du conte dont elle est l'autrice : « **Au pays du Crôa sans lune** »

Un conte traditionnel revisité, illustré de façon douce et sensible, pour aborder le monde de la nuit, le réhabiliter et apprendre à le préserver.

« Il était, jadis, un royaume où les nuits ressemblaient à un drapé de velours orné de milliards de diamants. On l'appelait le pays aux Mille Etoiles. Chaque habitant était aussi à sa manière une étoile, chacun avait un talent particulier. (...) Quant à la jeune princesse, elle développa dès lors une passion particulière pour la nuit et ses mystères. Plus que tout, le soir depuis son balcon, elle aimait contempler la voûte céleste et observer les visages changeants de la lune comme si elle y retrouvait la tendresse de sa chère mère disparue. »





PELOU ET CHASTANHA

la châtaigne dans tous ses états

Cette année, les Accueils de loisirs ont obtenu un financement de la Direction régionale des affaires culturelles, faisant suite à un appel à projet : « C'est mon patrimoine ».

Les patrimoines, qu'il soient immatériels, archéologiques, monuments ou encore paysages... sont présents sur tout les territoires et s'inscrivent dans une proximité avec les habitants.

Le principe de ce projet est dans un premier temps de définir le patrimoine local que l'on souhaite valoriser, et faire connaître aux plus jeunes, afin qu'ils puissent se l'approprier.

En s'appuyant sur l'intervention de professionnels du monde des arts, de la culture, de l'artisanat, du patrimoine et du champ social, « c'est mon patrimoine » doit permettre aux jeunes et à leurs familles de s'approprier de façon originale les lieux patrimoniaux, leur histoire et leurs collections.

Nous avons choisi comme thématique : Pelou et Chastanha, le châtaigner dans tous ses états.

Différentes approches ont été proposées pour mieux connaître le châtaigner. Tout au long de l'année, des activités ont été mises en place avec différents partenaires, qui ont permis aux enfants fréquentant les ALSH de s'approprier l'arbre emblématique du Limousin : visite d'une châtaigneraie, fabrication d'objets en châtaigner, présentation des différentes utilisations du bois dans la construction, les taillis et la forêt sauvage, la cabane de feuillardier, la vie de l'arbre, les feuilles et les fruits, la cuisine... nous avons essayé de proposer des animations variées et originales, artistiques pour la plupart, mais aussi scientifiques et artisanales. Différents professionnels sont intervenus, chacun dans son champ d'action et ont valorisé leur savoir ou savoir-faire auprès des enfants à l'occasion d'activités originales.





AUX P'TITES EMPLETTES

les boutiques de l'Office de tourisme

Jusqu'au 31 janvier, profitez encore de la F erie de No l dans nos boutiques ! Artisans et producteurs locaux vous font d couvrir leurs produits et cr ations.

Ouverture du lundi au vendredi, de 9h   12h et de 14h   17h.

→ 28, avenue Fran ois Mitterrand 87230 CH LUS

→ 6 bis, place de la R publique 87800 NEXON

GRAND JEU DE NO L : pour tout achat effectu  dans l'une de nos boutiques, recevez un bulletin de participation   notre jeu concours ! 1 gagnant sera s lectionn  les vendredis 3, 10, 17, 24 et 31 janvier.

ARTISANS ET PRODUCTEURS SUR NOS R SEAUX-SOCIAUX

Nous sommes fiers de vous pr senter et de soutenir les artisans et producteurs qui enrichissent notre territoire de leur savoir-faire unique. Sur nos r seaux sociaux, nous mettons cet hiver en lumi re celles et ceux qui, chaque jour, perp tuent des traditions, innovent dans leurs m tiers et partagent avec passion le fruit de leur travail.

Rejoignez-nous sur nos r seaux sociaux pour d couvrir des portraits inspirants, des vid os des coulisses et des interviews exclusives qui valorisent ces acteurs locaux. Soutenir ces artisans et producteurs,

c'est pr ner un mode de consommation responsable et humain, o  chaque achat est porteur de sens.

N'h sitez pas   partager et   commenter pour encourager ces hommes et femmes de talent, et ensemble, continuons   faire vivre l'artisanat et la production locale au travers de nos m dias locaux.

Instagram : [otpaysnixonchalus](#)

Facebook : [otpaysnixonchalus](#)



LA HAUTE-VIENNE MÉRITE VOTRE SÉJOUR

ASSUREZ VOTRE PROMOTION SUR VISITLIMOUSIN.COM

Site de référence pour le tourisme en Haute-Vienne, www.visit-limousin.com a comptabilisé pas moins de **11 340 000 impressions dans Google, 390 676 visiteurs et 1 351 050 pages vues** sur la période du 1^{er} janvier au 31 août 2024.

Contactez votre Office de Tourisme, demandez la création de votre espace personnel « Information Touristique » et soyez promu gratuitement.

SOYEZ ACCOMPAGNÉ DANS VOTRE PROJET D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

Vous souhaitez vous lancer dans l'aventure de la location saisonnière ? Vous ne savez pas par où commencer ou à qui vous adresser ? Le guide du porteur de projet vous accompagne pas à pas et vous fournit les contacts des différents professionnels haut-viennois susceptibles de vous aider à construire et développer votre projet.

ON VOUS GUIDE !

Avant de vous lancer dans la location de **meublé de tourisme, gîte, chambre d'hôtes ou d'hébergement insolite**, il est important de connaître un certain nombre d'informations afin de débiter votre activité en toute sérénité. Ainsi nous vous invitons à télécharger notre « Guide du Porteur de Projet » sur www.visitlimousin.com/espacepro/

ADOPTÉZ LA MARQUE TOURISTIQUE DÉPARTEMENTALE

« LIMOUSIN NOUVEAUX HORIZONS »

Vous êtes prestataire touristique haut-viennois ? Affichez fièrement votre appartenance à la destination "LIMOUSIN nouveaux horizons" sur vos supports de communication (cartes de visite, flyers, site web, réseaux sociaux, signature de courriel...)

3 valeurs défendues :

- ➔ Prendre le temps
- ➔ Made in Limousin
- ➔ Connexion avec la nature

Vous vous reconnaissez en celles-ci ? Vous aspirez à faire de la Haute-Vienne une destination durable ? N'attendez-plus, contactez votre office de tourisme, laissez-vous accompagner et devenez ambassadeur !

UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE À L'OFFICE DE TOURISME

La vie d'élue est d'une très grande richesse et les occasions de relever de nouveaux défis sont nombreuses. Suite à la démission de la Présidente de l'Office de Tourisme, élue en 2020, j'ai eu l'opportunité de proposer ma candidature. Adjointe au Maire sur la commune de Saint-Jean-Ligoure, en charge des affaires sociales, associatives et scolaires, j'ai à cœur de découvrir ce nouveau domaine d'activité qu'est le tourisme, d'œuvrer au développement et à la valorisation de notre territoire.

Les défis à mener seront nombreux. Pérenniser l'existant tout en faisant preuve d'innovation dans cette économie mouvante et en perpétuelle évolution.

Je souhaite mettre en avant les richesses de toutes les communes du Pays de Nexon – Monts de Châlus. Des perles patrimoniales comme des activités de loisirs ou encore des coins de nature préservés, qui font la singularité de nos campagnes. L'essence même de ce que nous pouvons proposer de mieux comme cadre de loisirs aux touristes.

Il ne tient qu'à nous, collectivement, de maintenir cette activité économique importante pour nos territoires ruraux. Je sais pouvoir compter sur le soutien d'Aurélien THEVENY, Directrice de notre Office de tourisme, de Jean-Christophe CARPE, notre Vice-Président, des membres du Comité de Direction et particulièrement de son collège de professionnels du tourisme où restaurateurs, hébergeurs, responsables associatifs représentent un panel important des prestataires qui vivent de cette activité.

Céline CHEYRONNAUD

**Présidente de l'Office de Tourisme
1^{re} Adjointe, Mairie de Saint-Jean-Ligoure**

Les informations et alertes de votre Communauté de communes sont sur PanneauPocket



Soyez les premiers informés en
téléchargeant gratuitement l'application



Scannez-moi



Play Store



Apple Store



App Gallery



L'essentiel du conseil communautaire

09/07/2024

Salle polyvalente - Les Cars

Finances - Nouveau Zonage France Ruralités Revitalisation (ZFRR) – Exonérations fiscales : dans le cadre de ce nouveau zonage (concernant l'ensemble des communes du territoire) qui remplace les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), les communes et/ou la Communauté de communes peuvent délibérer pour exonérer certaines entreprises de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). Pour rappel en 2024, le montant de fiscalité non prélevée par ces exonérations est estimé à 25 658 € (3 170 € au titre de la TFPB et 22 488 € au titre de la CFE).

Effacement de dettes : les poursuites contentieuses exercées contre les redevables sur les exercices 2014 à 2022 (remboursement prêt de livres et redevance d'enlèvement des ordures ménagères) n'ont pas permis le recouvrement des créances concernées. La trésorerie propose l'effacement de dettes d'un montant de 1 515,44 € sur le budget principal et de 26 919,80 € sur le budget « Ordures ménagères ».

Ressources humaines

Mise en place d'une charte informatique : dans le cadre de la mise en application du Règlement Général de Protection des Données (RGPD), la mise en place d'une charte informatique est proposée. Elle définit les bonnes pratiques par les agents et les élus de la Communauté de communes afin de limiter les risques liés à l'usage du système d'information et de communication de la collectivité.

Création d'un emploi permanent de chef de projet économie et « Petites Villes de Demain » : il a été proposé de créer un emploi permanent de chef de projet Économie et « Petites Villes de Demain », à temps complet afin de mettre en œuvre la politique de développement économique de la Communauté de communes et le programme PVD.

Mise à jour de l'organigramme : un recrutement, pour le remplacement de la coordinatrice du service « gestion et prévention des déchets » est en cours en tant que responsable d'un service « Déchets » réorganisé (4 agents de collecte, 1 assistante administrative et 1 agent en charge de la facturation et de la comptabilité).

Urbanisme - Révisions allégées n°1 des PLUi : de nouveaux projets d'équipements d'intérêt collectif et services publics ont été portés à la connaissance de la Communauté de communes après l'entrée en vigueur des révisions allégées prescrites en avril 2023. Ces projets nécessitent ponctuellement l'adaptation du zonage des PLUi et doivent donc être intégrés à leur révision allégée.

Développement économique- Refonte des aides économiques : une analyse des dispositifs intercommunaux d'aides aux entreprises a été engagée. Depuis 2019, c'est en moyenne plus de 50 000 € par an que la collectivité investit dans ses entreprises. Une trentaine d'entreprises a pu en bénéficier (hors dispositif exceptionnel en période COVID). À l'issue de ce travail, des propositions permettant d'accompagner plus efficacement les entreprises ont été identifiés. La volonté est de prioriser le soutien à l'implantation et au développement du tissu des petites entreprises et des commerces de proximité.

Ainsi, il a été proposé :

- Un ajustement du dispositif d'accompagnement à l'immobilier d'entreprise commun Communauté de communes/Département
- La mise en place d'un nouveau Fond de Soutien à l'Immobilier d'Entreprise (en remplacement du FSEL), propre à la Communauté de communes, à destination des commerces de centre-bourg et des autres activités
- La mise en place d'un fond de concours de la Communauté de communes pour les communes qui porte un projet immobilier de commerce en centre bourg.

Le Président rappelle que la Communauté de communes sera la première en Haute-Vienne à proposer un soutien complet à l'économie locale de ce type.

Développement touristique - Bilan taxe de séjour 2023 et modification des conditions de reversement de la taxe de séjour

Montant perçu au titre de 2023 de 25 068,94 € dont 13 500,95 € plate-formes de réservations (Air Bnb, Abritel, gîtes de France, Booking, Le bon coin...) et 11 567,99 € locations directes.

Conformément à l'article L. 133 7 du Code du tourisme, cette taxe de séjour doit être reversée à l'Office de Tourisme Intercommunal du fait de son statut d'EPIC. L'Office de Tourisme a élaboré pour 2024 un programme d'actions pour l'utilisation de la taxe de séjour.

- Actions mutualisées avec la SPL Terre de Limousin d'après le plan marketing 2024 : *accueil d'influenceurs et presse, 3 reportages réalisés sur le territoire, travail en direction des hébergeurs, cartographie, création de séjours, éditions...*
- Actions d'animations : *programme d'actions culturelles pour les habitants et les touristes : valorisation des producteurs locaux, du patrimoine bâti, du patrimoine naturel.*

Suite à cette première année de perception de la taxe de séjour, il a été proposé d'avancer la période de déclaration et de reversement au 31 janvier de l'année N+1 permettant ainsi de faciliter la perception de cette taxe et de mieux caler les budgets de la Communauté de communes et de l'Office de tourisme.

Questions et informations diverses

Information sur les délégations du Président :

- Arrêté portant renonciation au transfert de pouvoir de police de la publicité en date du 22 mai 2024
- Décision, en date du 3 juillet 2024, relative à la signature d'un contrat de prêt de 150 000 € pour l'acquisition d'un terrain au lieu-dit Betour, Commune de Janailhac auprès de la Caisse d'Épargne

Point Étude Transfert de compétences eau potable et assainissement collectif :

Le Président rappelle que c'est un transfert obligatoire et que la Communauté de communes doit s'y préparer. La phase de collecte des données s'achève. C'est une phase primordiale qui permettra de préparer ensemble ce transfert dans les meilleures conditions. Il engage les communes qui ne l'ont pas encore fait à collaborer avec le bureau d'études, avec, si besoin, l'appui des services de la collectivité.

Le Conseil communautaire s'est prononcé à l'unanimité sur l'ensemble des propositions faites à l'assemblée.



L'essentiel du conseil communautaire

15/10/2024

Salle des fêtes - Saint-Priest-Ligoure

Avant l'ouverture de la réunion, l'équipe de l'ATEC 87 est venue faire une présentation aux élus des différentes compétences de l'Agence Technique Départementale : conseils ou prestations en matière de voirie, d'eau assainissement, exploitation des stations d'épuration, bâtiments espaces publics, informatique, numérique et développement économique.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Après avoir approuvé le procès-verbal du conseil communautaire du 9 juillet 2024, le conseil s'est prononcé à l'unanimité pour l'inscription de 8 nouveaux dossiers au Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI).

FINANCES

Un point sur la situation financière du budget principal de la Communauté de communes avec une projection pour la fin 2024 a permis de confirmer la maîtrise des dépenses (dette en baisse, maîtrise des dépenses de gestion courante et de personnels) et le respect du budget malgré des recettes en baisse. L'exercice 2024 devrait se clôturer avec un excédent de fonctionnement.

Toutefois, des décisions modificatives, portant sur de faibles montants, doivent être prises sur les budgets annexes des Ordures Ménagères et des Activités commerciales. Ces ajustements ont été approuvés à l'unanimité.

La répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2024 qui s'élève à 363 068 € (en baisse par rapport à 2023) a été adoptée à l'unanimité. L'assemblée a choisi la répartition dite « de droit commun » entre chaque commune et la Communauté de communes. Ce mécanisme de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

RESSOURCES HUMAINES

Suite à la réussite d'un concours d'un agent, il est nécessaire de créer un poste de technicien au 1^{er} janvier 2025 et de supprimer son ancien poste après la période de stage.

Dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, la collectivité a besoin d'un emploi non permanent pour une durée d'un mois. Ces 2 propositions de délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Un point est fait sur les recrutements du responsable du service prévention et gestion des déchets et du chargé de contrôle SPANC. Suite aux entretiens effectués, des candidats ont été retenus pour les 2 postes. Pour rappel, ces recrutements se font après à une mise en disponibilité pour convenances personnelles de 2 agents de la collectivité et nécessitent d'ouvrir le tableau des effectifs à 1 poste d'agent de maîtrise et 1 poste d'agent de maîtrise principal. La création de ces postes a été adoptée à la majorité (deux abstentions).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

L'assemblée a approuvé à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2023 du service public d'assainissement non collectif (SPANC). Pour information le taux de

conformité (installations conformes ou ne présentant pas de risques sanitaires) des dispositifs d'assainissement non collectif est de 76,4 % en 2023. 363 contrôles périodiques de bon fonctionnement et d'entretien, 74 diagnostics dans le cadre d'une vente immobilière et 127 installations neuves ou réhabilitées ont été réalisés.

URBANISME

Lors de la concertation pour les révisions allégées n°1 des PLUi Monts de Châlus et Pays de Nexon, 5 remarques ont été formulées par des habitants, mais elles ne concernaient pas le champ des révisions en cours. Pour rappel, 26 projets économiques ou d'intérêt collectif font l'objet d'une évolution de zonage. L'assemblée s'est prononcée à l'unanimité sur l'arrêt des projets de révisions et leur transmission pour avis aux Personnes Publiques Associées, à la Mission Régionale de l'Autorité environnementale, au Préfet et à la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestier.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Voie d'accès à la Zone d'Activités de Fontanille (Châlus) depuis la RN21 : cette initiative conjointe entre la commune de Châlus et la Communauté de communes a pour objectifs :

- Améliorer l'attractivité de la zone d'activités en permettant un accès direct et une visibilité accrue depuis la RN21,
- Proposer une offre de foncier à vocation économique attractive,
- Développer de nouvelles activités économiques sur le territoire intercommunal,
- Favoriser la création de nouveaux emplois.

Le coût global pour la création d'un « tourne à gauche » et d'une nouvelle voie interne à la zone se monte à près de 755 000 € (dont 247 000 € pour la Communauté de communes), avec des aides sollicitées à hauteur de 80 % soit un autofinancement de 100 000 € pour la commune de Châlus et 50 000 € pour la Communauté de communes. Le conseil communautaire s'est prononcé pour à l'unanimité sur le projet et son plan de financement.

La location du local commercial de Janailhac est reprise par un nouveau locataire afin d'y ouvrir une épicerie tout en conservant l'activité de dépôt de pain. Le conseil communautaire a voté à l'unanimité pour établir un bail dérogatoire d'une période d'un an avec une baisse de loyer à la SAS « Halle de Janailhac ».

PETITE ENFANCE

La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi crée le statut d'autorité organisatrice de l'accueil des jeunes enfants au bénéfice des communes à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette compétence optionnelle étant d'ores et déjà exercée par la Communauté de communes via le Centre Intercommunal d'Action Sociale (Relais Petite Enfance, Multi-accueil, conseil aux parents...), il a été proposé de préciser l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale » afin qu'il couvre pleinement ce qu'indique cette nouvelle loi. Cette modification a été adoptée à l'unanimité.

JOURS DE COLLECTE DES PRINCIPAUX SECTEURS

(en cas de doute ou si vous ne retrouvez pas votre secteur, contactez nous au 05 55 78 67 94)

BUSSIÈRE-GALANT

- **MARDI SEMAINE ROSE** : Les 4 Vents
- **MERCREDI SEMAINE ROSE** : La Chausserie, Le Moulin de Firbeix, Les 4 Routes
- **MERCREDI SEMAINE JAUNE** :
- **BUSSIÈRE BOURG 1** : Av. des Pradelles, Av. du Plan d'eau, Av. Richard Coeur de Lion, Place Ch. de Gaulle, Place 19 mars 62...
- **BUSSIÈRE GARE, ST NICOLAS COURBEFY, SECTEURS SUD / OUEST** : Arsac, Contentigne, Fayollas, Joffreny, Mandieras, Le Mazet, La Goursaline, Le Fournial, La Petite Rivaille, La Rivaille, Le Pnsaud, Le Pont Détruit, Peyrussas...
- **VENDREDI SEMAINE ROSE** :

SECTEUR NORD : Aurin, Chambertie, La Gacherie, Lambaudie, Lerodie, Le Roule

BUSSIÈRE BOURG 2 : Rapiçat, Av. de Limoges, Lotissement des Vergnes, Rue des Roitelets

■ **VENDREDI SEMAINE JAUNE** :

SECTEUR EST : Brumas, La Renaudie, Bay, Charbonnier, Les Pradelles, Chateurenon, La Grange, Le Grand Bois, Les Borderies, Les Vialles, Montcresseau, Poulinat, Vialotte

LES CARS

- **MARDI SEMAINE JAUNE** : Les Petites Chevailles, Vaudeix
- **VENDREDI SEMAINE ROSE** : **BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX**
- **VENDREDI SEMAINE JAUNE** : Les Borderies

CHÂLUS

- **MARDI SEMAINE ROSE** : **BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX**
- **MERCREDI SEMAINE ROSE** : Les Boiges, Flayat
- **MERCREDI SEMAINE JAUNE** : **SECTEUR SUD** : Chareilles, Gouhaud, La Jaligne, La Tranchardie, Le Lac, Piolet, Le Queroix

DOURNAZAC

- **MARDI SEMAINE ROSE** : Fargeas
- **MERCREDI SEMAINE ROSE** : **BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX**
- **MERCREDI SEMAINE JAUNE** : Gouhaud

FLAVIGNAC

- **LUNDI SEMAINE ROSE** :
- **SECTEUR EST** : Chazelas, La Ribière, Lafarge, Le Buisson, Le Pâisseix, Le Pont des Chèvres, Leugratte, Monrosier, Route de Rilhac, Rue Brouillet, Rue de la Petite Ribière
- **MARDI SEMAINE JAUNE** : **BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX**

JANAILHAC

- **MARDI SEMAINE ROSE** : **BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX**
- **JUDI SEMAINE ROSE** : Betour
- **JUDI SEMAINE JAUNE** : Chamessouze, Plaud
- **LAVIGNAC**
- **LUNDI SEMAINE ROSE** : **TOUTE LA COMMUNE**
- **MEILHAC**
- **LUNDI SEMAINE ROSE** : **BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX**
- **JUDI SEMAINE ROSE** : Bostrichard
- **JUDI SEMAINE JAUNE** : **SECTEUR SUD** : Le Dognon, Mastrimont, Savignac, La Vigne

NEXON

■ **LUNDI SEMAINE JAUNE** :
La Bouenne, La Croix Ste Valérie, Noyeras, La Forêt, Les Moulins, Le Moulin des Moulins

■ **JUDI SEMAINE ROSE** :
CENTRE BOURG ET SECTEURS NORD / EST : rue A. Furelaud (n° 4, 6, 15, 15bis, 19 et 21) Le Brouillet, Le Courdein, Étang de la Lande, La Grange, Montezol, Le Mas, Le Plantadis, Les Réserves, Sazerat, Varnet...

■ **JUDI SEMAINE JAUNE** :

SECTEUR OUEST : Aixette, Biard, Sallas, Les Gannes

GARE : Av. Jean Jaurès, rue G. Brassens, rue A. Furelaud (sauf n° 4, 6, 15, 15bis, 19 et 21), rue M. Bastié...

SECTEUR SUD : Route de la Meyze, Stade, La Jaye, Lauzet, Les Vanneaux, Valette, Veyrinas, Les Grillères

■ **VENDREDI SEMAINE JAUNE** : Bellevue d'Aixette, Bosmarèche, Le Pêcher, Valeix, Vialette

PAGEAS

- **MARDI SEMAINE ROSE** :
- **SECTEUR SUD** : Chez Combes, Gabillou, Les Cimes, Les Ourgeaux, Maître Antony
- **MARDI SEMAINE JAUNE** :

SECTEUR NORD : Chenevières, Chez Eymard, Chomas, La Grande Vergne, La Jourdanie / Basse Jourdanie, La Ribière, Le Mas / Moulin du Mas, Puybonnieux, Tirvaillas

■ **VENDREDI SEMAINE ROSE** : **BOURG ET AUTRES HAMEAUX**

RILHAC-LASTOURS

- **VENDREDI SEMAINE JAUNE** : **TOUTE LA COMMUNE**
- **SAINT-HILAIRE-LES-PLACES**
- **LUNDI SEMAINE JAUNE** : **BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX**
- **VENDREDI SEMAINE JAUNE** : L'Étang Juge, Les Renaudies, Pont de Lafarge

SAINT-JEAN-LIGOURE

■ **MARDI SEMAINE JAUNE** : **TOUTE LA COMMUNE**

■ **SAINTE-MAURICE-LES-BROUSSES**

■ **MARDI SEMAINE ROSE** : Mirmolle, Chez Trois Quart

■ **JUDI SEMAINE ROSE** : **BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX**

SAINT-PRIEST-LIGOURE

■ **MARDI SEMAINE ROSE** :

SECTEUR SUD ET OUEST : Boucournour, Freyssinet, L'Hopital, La Bellaudie, La Cour, Route de Janailhac, La Croix d'Hervy, La Jugie, La Ribière, Les Lièvres, Le Bancaud, Le Bois de Bely, Le Fraisseix, Le Vergnol, Les Texonnnières, Les Trois Hommes, Masgontier, Pampaly, Puymie, Tourdon, Violezeix

■ **MARDI SEMAINE JAUNE** :

BOURG ET SECTEUR NORD : Babaud, Château Elyas, La Côte, La Garenne, La Plagne, Lageas, Le Goulet, Le Mourier, Le Theil, Leysienne, Pleinjoubaud

Quelques conseils :

- **Présentez votre bac plein** pour limiter le nombre de levées ;
- **Déposez-y uniquement des déchets non recyclables** pour réduire le poids facturé ;
- **Sortez votre bac la veille au soir** du jour de collecte et retirez-le de la voirie dès que possible ;
- **Pensez à l'entretien de votre bac** en le lavant régulièrement pour améliorer le vidage et l'hygiène ;
- **Présentez votre bac couvercle fermé**, sans tasser les sacs ;
- **Les sacs déposés à côté ou sur le bac ne sont pas collectés.**

Horaires déchèteries

www.syded87.org



Lundi, mercredi, vendredi et samedi :
9h-11h45 / 14h-17h15

■ **Les Ganes-Route**
■ **d'Oradour sur Vayres**

06 20 91 67 21



Du mardi au samedi :
9h-11h45 / 14h-17h15

■ **4, avenue Garibaldi**
■ **06 20 91 21 45**

Calendrier 2025 de collecte des déchets

Pôle Environnement : 05 55 78 67 94 - environnement@paysdenexon-montsdechalus.fr

www.paysdenexon-montsdechalus.fr



Pour les jours fériés,
merci de vous reporter aux
indications du calendrier

DÉCEMBRE 2024

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JANVIER 2025

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

FÉVRIER 2025

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

MARS 2025

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AVRIL 2025

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MAI 2025

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN 2025

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUILLET 2025

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT 2025

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE 2025

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE 2025

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE 2025

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE 2025

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JANVIER 2026

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

FÉVRIER 2026

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

En 2025, votre jour
de collecte ne change pas

Cochez votre jour de collecte : Lundi

Mardi Mercredi

Jeudi Vendredi

Pensez à sortir votre bac
la veille au soir

Semaine rose Semaine jaune